

Conseil communal, Château-d'Oex  
*Commission gestion-finances* **COGEFI**

**Rapport pour le préavis 4/2022, Gestion et comptes 2021**

Le préavis sur les comptes reste toujours un moment très attendu et à cet effet la Commission gestion-finances (Cogefi) s'est réunie à trois reprises sous la présidence d'Yves-Julien Delessert, accompagné de Mme Karine Raynaud-Rossier et de MM. Nicolas Burri, Frédéric Combremont, Fernando Da Silva Ferreira, Nicolas Henchoz, et du soussigné, Mme Angèle Isoz étant excusée. La séance de présentation des comptes a eu lieu le 11 mai dernier en présence du Syndic M. Éric Grandjean, du Municipal des Finances M. François Jaquillard et de notre Boursier, alors que la séance plénière a eu lieu le 1er juin en présence de la Municipalité au complet accompagnée des Chefs de Service, MM. Jean-Michel Chapalay et Roland Oguey et de notre Secrétaire Municipale, Mme Sophie Matthey.

Nous remercions la Municipalité et les Chefs de service pour la transparence des informations fournies à la Cogefi, qui par ses questions obtient toujours les réponses souhaitées.

Ainsi, la rédaction de ce rapport s'est basée sur les documents habituels suivants :

- Le Règlement du Conseil communal
- La séance de présentation des comptes du 11 mai 2022
- Le préavis 4/2022, Gestion et comptes 2021
- Le rapport de gestion de la Municipalité
- Le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2021
- Le rapport de M. Pierre Busset et son analyse financière 2012-2021
- La séance plénière avec la Municipalité et les Chefs de service du 1<sup>er</sup> juin 2022
- Les réponses reçues de la Municipalité faisant suite aux questions de la COGEFI
- Les données du site de l'Etat de Vaud et de l'UCV (*Union des Communes Vaudoises*)

**CONTENU DU RAPPORT**

- 1. Introduction**
- 2. Remarques sur le rapport de gestion de la Municipalité**
- 3. Analyse des comptes 2021**
- 4. Péréquations intercommunales, décompte provisoire 2021 et correction 2020**
- 5. Marge d'autofinancement et investissements 2021**
- 6. Niveau d'endettement**
- 7. Etat du bilan**
- 8. Suivi des préavis et dépassements de crédits**
- 9. Bref commentaire sur les principaux ratios**
- 10. Questions de la Cogefi et réponses de la Municipalité**
- 11. Conclusion**

Au préalable, nous précisons que la Fiduciaire BDO a effectué un examen succinct d'états financiers, permettant d'obtenir une assurance « modérée » que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative.

## 1) Introduction

La présentation des comptes 2021 s'est déroulée dans un climat serein avec un enthousiasme tout de même mesuré, au vu de l'exercice exceptionnel que nous avons vécu et du résultat qui était quand même attendu avec les projets de vente de terrains. La surprise reste très agréable à découvrir et nous l'analyserons dans les prochains paragraphes. Depuis quelques temps nous nous attendions à découvrir des effets négatifs de la crise sanitaire, mais la réalité nous montre que les impacts sont restés très limités pour notre Commune et nous ne pouvons qu'en être satisfaits. Les effets iraient plutôt dans un sens positif avec une occupation accrue des résidences secondaires, amenant indubitablement des recettes supplémentaires.

Ainsi, la situation financière à court terme est très positive, mais elle ne doit pas nous faire oublier que notre Commune est grande et qu'elle dispose d'un très important patrimoine parfois vieillissant à entretenir, avec à la clé de nombreux investissements à réaliser et des charges d'entretiens plutôt à la hausse.

Dans tous les cas, cette première partie de la législature a démarré sous les meilleurs auspices et l'optimisme peut être de rigueur, sachant que nous pouvons compter sur une équipe municipale bien rôdée, prenant des décisions adéquates et un personnel communal compétent et bien engagés dans ses nombreuses tâches.

La Cogefi se réjouit de cette situation et restera attentive à l'évolution des conditions futures qui demeurent incertaines et fragiles, au vu des récents événements que nous subissons et sur lesquels nous n'avons aucun impact.

## 2) Commentaires sur le rapport de gestion de la Municipalité

Le rapport de gestion met en avant l'important travail réalisé en 2021 par les différents dicastères avec, outre les tâches habituelles, le dépôt de **31 préavis** soumis au Conseil communal comprenant en majorité des demandes de crédit.

La répartition des dicastères est restée dans la logique et l'équipe municipale ne nous a pas amené de surprise, la stabilité étant souvent source d'efficacité. Les informations obtenues par la lecture du rapport de gestion sont à notre avis succinctes mais suffisantes, en détaillant les points les plus importants de la gestion communale.

La Cogefi constate que la Commission technique et urbanisme est toujours très sollicitée et qu'elle a traité en 2021 le plus grand nombre de dossiers des 10 dernières années. Les enquêtes sont souvent sujettes à opposition, augmentant le travail de la Commission tout en retardant la réalisation des projets et en amenant des coûts supplémentaires.

Les aspects liés aux transports publics et à la mobilité apportent depuis quelque temps des discussions sur les montants de notre participation, qui reste tributaire de l'application d'une loi cantonale qu'il sera difficile de contourner. Reconnaissons quand même que nous bénéficions d'un excellent accès à la plaine avec des horaires étendus et d'une amélioration générale de l'offre ferroviaire.

Enfin, le rapport de gestion met clairement en évidence le fait que tous les responsables de dicastères sont parfois fortement sollicités et que le temps consacré à la gestion des dossiers a tendance à augmenter.

### 3) Analyse des comptes 2021

Depuis quelques années déjà, le document des comptes communaux comporte un bon nombre de commentaires en rapport avec les différences constatées entre les montants mis au budget et la réalité. Cet élément nous facilite la tâche et limite le nombre de questions soumises à la Municipalité. Sur le plan des comptes, nous n'apportons que les quelques commentaires ci-dessous.

Ainsi, pour cet exercice 2021 **les charges de fonctionnement** ont été globalement plutôt à la baisse par rapport au budget, mais elles ont augmenté de **3,6 %** par rapport à l'exercice **2020**. Les charges de personnel sont effectivement assez stables et tous les entretiens courants liés au compte **314** ont pu être réalisés pour un montant de frs **2'476'595.-** représentant le **98 %** des sommes prévues au budget. Cela signifie que peu ou pas de charges d'entretiens ne seront reportées sur 2022. L'achat à des conditions avantageuses de combustibles a également eut un effet favorable sur les comptes 2021, dans l'attente de la mise en exploitation des raccordements au chauffage à distance. La ventilation des dépenses montre que le quart du budget concerne les biens, services et marchandises dont une grande partie, soit environ frs **2'500'000.-** est consacrée à l'entretien des routes et des installations techniques.

Sur le plan des **recettes de fonctionnement** et sans tenir compte ni des péréquations ni des gains comptables sur la vente d'immeubles et de terrains, l'augmentation par rapport au budget est de **3,4 %** ce qui constitue une bonne moyenne, influencée aussi par l'impôt encaissé sur les gains immobiliers d'un montant de frs **545'825.-**. Les revenus des impôts représentent toujours plus de la **moitié des recettes** de fonctionnement et les remboursements de collectivités et des péréquations amènent quant à elles le **25 %** des produits.

*Le tableau ci-dessous met en évidence les principaux écarts entre comptes et budget, hors péréquations, conventions intercommunales et gains comptables sur les immeubles*

**(+ = montant supérieur au budget, - = montant inférieur au budget)**

Intitulé comptes par nature	Montant en francs, arrondis
<b>CHARGES, variations</b>	
30, Autorités et personnel	- 37'537
31, Biens, services, marchandises	- 338'203
32, Intérêts passifs	- 151'760
33, Amortissements	+ 454'544
36, Aides et subventions	- 80'017
<b>REVENUS, variations</b>	
40, Impôts toutes catégories	- 67'873
41, Patentes, concessions	- 13'692
42, Revenu du patrimoine, hors gain comptable	+ 7'234
43, Taxes, émoluments, produits	+ 184'329
46, Autres participations et subventions	+ 50'043

A relever la chute bienvenue des montants consacrés aux intérêts passifs des remboursements d'emprunts. Nous relevons encore que si nous nous consacrons uniquement aux charges et recettes courantes, c'est-à-dire en soustrayant les recettes extraordinaires et le remboursement 2020 des péréquations, l'exercice aurait été tout autre et probablement plus proche de l'équilibre.

#### 4) Péréquations intercommunales, décompte provisoire 2021 et correction 2020

La comptabilisation des péréquations reste très aléatoire dans le sens où elle basée sur le versement d'acomptes souvent très éloignés de la réalité finale qui n'intervient que 15 mois plus tard. Lorsque la correction de l'année antérieure est plus que positive pour la Commune, c'est une agréable surprise qui ne peut pas être garantie chaque année. Rappelons également qu'il faut s'attendre à moyen terme à une réforme de la péréquation intercommunale, avec des effets encore inconnus.

Ainsi, le décompte 2021 se présente comme suit :

Désignation	*Compte 2021 Frs	Budget Frs	Différence Frs
Facture sociale	<b>C</b> 2'148'629	2'156'968	8'339 -
Alimentation du Fonds	<b>C</b> 2'325'990	2'325'990	0
Retour du Fonds	<b>R</b> 2'996'334	2'183'645	812'689 +
Dépenses thématiques	<b>R</b> 2'154'392	2'053'472	100'920 +
Réforme policière	<b>C</b> 322'087	364'361	42'274 -
<b>Total des péréquations 20</b>	<b>R</b> <b>354'020</b>	<b>C</b> <b>610'202</b>	<b>*964'222 +</b>

**C** = charges pour la Commune **R** = recettes pour la Commune

\*Ces montants comprennent les ajustements de l'année précédente

Pour résumer le décompte des péréquations, notre Commune a reçu des participations pour un montant total de frs **5'150'726.-** correction 2020 comprise et pour un apport de frs **4'796'706.-**. C'est une année faste avec les effets bienvenus des corrections de l'année antérieure.

#### 5) Marge d'autofinancement et investissements 2021

La marge d'autofinancement 2021 de frs **4'464'465.-** est la meilleure comptabilisée depuis 2008. Elle représente le « *bénéfice* » de l'exercice avant amortissement et attributions aux Fonds de réserve. Cette marge est le résultat provenant du calcul suivant :

**Revenus (4) – Charges (3) + Amortissements patrimoine administratif (331/332) + Attributions aux Fonds (38) – les prélèvements aux Fonds (48)**

Comme précisé dans les divers documents que nous avons reçus, cette marge est nettement supérieure à la moyenne des 10 dernières années et elle constitue une heureuse exception.

Sur le plan des investissements, l'exercice 2021 aura été prolifique avec un montant de plus de frs **3'600'000.-** investi dans les divers projets du patrimoine administratif et l'obtention de plus de **50%** de ce montant en subventions et participations diverses.

Les investissements se sont principalement concentrés sur les routes, les bâtiments et les cours d'eau et la tendance n'est pas près de s'inverser. En effet, les projets en cours sont encore très nombreux et sauront nous occuper ces prochaines années.

## 6) Niveau d'endettement

L'excellent résultat de l'exercice 2021 a naturellement eu un impact direct sur notre endettement, avec l'utilisation de l'excédent de la marge d'autofinancement qui nous a permis de diminuer la dette, de frs **2'892'938.-** pour s'établir à frs **34'394'010.-** (*postes 921 et 922 du Bilan*) montant très éloigné du plafond d'emprunts de la législature. La dette d'emprunts par habitant a diminué de presque **8 %** pour s'établir à frs **9'691.-** ce qui reste raisonnable, même si ce montant est jugé élevé par le Canton.

La Cogefi ne peut qu'inciter la Municipalité à poursuivre dans cette voie, sachant quand même que tous les paramètres ne sont pas maîtrisables.

## 7) Etat du Bilan

Un regard sur le bilan nous montre que sa structure est bonne et que l'équilibre est présent avec notamment un actif net disponible de frs **4'178'314.-** couvrant les Fonds de réserve de frs **3'359'328.-**, ce qui nous amène à un taux de couverture de **124,38 %**.

Les emprunts ne concernent que des investissements comme préconisés par la théorie relative aux collectivités publiques.

Le Bilan est dès lors aussi le reflet de l'exercice et à fin 2021 tous les voyants sont au vert.

## 8) Suivi des préavis

La Cogefi doit s'assurer que les crédits votés ne soient pas dépassés, cas échéant elle devra le signaler au Conseil communal

Ainsi, en se basant sur l'aide précieuse du document établi par *M. Pierre Busset*, sur l'analyse financière de notre Commune, nous pouvons attester des points suivants :

- Les crédits accordés sont scrupuleusement respectés et parfois des subventions non prévues sont versées ;
- Seul le préavis **03/2019** « Création d'un local sur le bâtiment de la laiterie En Glacière » a connu un dépassement de l'ordre de frs **90'595.70**.

Comme toujours, il s'agit de la description d'une situation intermédiaire, mais nous ne pouvons que relever le sérieux mis dans le suivi des préavis par notre Municipalité.

### 9) Bref commentaire sur les principaux ratios

Les documents qui vous ont été remis contiennent déjà bon nombre d'indicateurs montrant l'état financier de notre Commune, si bien que nous nous contenterons de les résumer sans autre commentaire :

<b>Ratio</b>	<b>Résultat</b>	<b>Interprétation</b>
<b>MA/EN</b> Marge d'autofinancement/Endettement net	14.78 %	Bon
<b>MA/RFE</b> Marge d'autofinancement/Revenus de fonctionnement	18.81 %	Bon
<b>IP/RFE</b> Intérêts passifs/Revenus de fonctionnement épurés	1.20 %	Bon
<b>MA/DNI</b> Marge d'autofinancement/Dépenses investissements nets	284.08 %	Bon

A relever encore que notre Commune serait capable de rembourser ses dettes en moins de 12 ans, ce qui reste une notion très théorique

## 10) Questions de la Cogefi et Réponses de la Municipalité

### Document « Rapport de gestion » Demande de complément d'information

#### Page 12, 2.3 Finances

**Q** : L'explication des résultats extraordinaires aurait mérité d'être détaillée, notamment pour le montant des recettes de la vente de terrains. Ainsi, comment les gains comptables sur la vente des terrains se calculent-ils et quelles ont été les conditions de vente ?

**R** : *Le gain comptable résulte de la différence entre le prix de vente et la valeur d'estimation fiscale ou la valeur au bilan. Les conditions de vente ont été fixées par le Conseil par voie de préavis : Etambeau PA 06/2016, vente partielle (Pôle S) Les Granges PA 03/2020.*

**REMARQUE** : *seule une partie des terrains prévus pour les constructions a été vendue en 2021. Le résultat du solde de la vente devrait figurer dans les comptes 2022.*

#### Page 13, Impôts

**Q** : Des explications peuvent-elles être fournies quant à l'importante augmentation des défalcatons. Faut-il s'en inquiéter à l'avenir ?

**R** : *Les défalcatons et abandons de solde pour les personnes physiques relèvent de situations individuelles plus ou moins dépendantes de la conjoncture. Il est difficile d'en faire une prévision, ceci d'autant plus que les défalcatons ont souvent lieu plusieurs années après le début des problèmes. Néanmoins, compte tenu de la situation économique, il faut s'attendre à quelques difficultés ces prochaines années, raison pour laquelle le fonds a été reconstitué à hauteur de CHF 650'000.00. L'Administration cantonale des impôts gère l'encaissement pour la Commune.*

#### Page 14, Fonds divers

**Q** : Disposez-vous de règlements liés à l'utilisation de chaque fonds ?

**R** : Dans le cadre du plan comptable, on distingue trois sortes de fonds :

##### **9280 Fonds alimentés par des recettes affectées**

*Au compte de fonctionnement, la municipalité peut effectuer des prélèvements/attributions sans autorisation spéciale du Conseil. A l'investissement, la municipalité doit toujours demander l'avis du Conseil*

##### **9281 Fonds de renouvellement et de rénovation**

*Ces fonds permettent de compenser une dépréciation d'actifs. Ils sont constitués par des attributions budgétaires et apparaissent donc au budget et dans les comptes. Le Conseil se prononce sur leur principe à ces moments-là. L'utilisation de ces fonds par la municipalité dans le cadre de l'affectation précise prévue au budget peut se faire sans autorisation spéciale du Conseil.*

##### **9282 Fonds de réserve**

*On parle de fonds de réserve pour les investissements futurs, pour les ouvrages importants. L'utilisation de ces fonds doit toujours faire l'objet d'une autorisation du Conseil.*

**Page 15, Péréquations**

**Q :** La Commission relève avec satisfaction les effets bénéfiques de la correction des péréquations 2020 et reste quand même étonnée par la lenteur mise par les Services de l'Etat pour la publication des résultats.

**R :** *Les résultats des péréquations dépendent des résultats de chaque commune prise individuellement. Il faut donc attendre les rendements d'impôts de toutes les communes avant de pouvoir établir un décompte définitif. A noter que cette année les communes ont reçu un décompte provisoire permettant une estimation du décompte définitif avant les six mois suivant la fin de l'exercice.*

**Document « Comptes communaux 2021 »****Questions et Réponses se rapportant aux pages 1 à 12 Administration****Page 9, Chapitre 1700, Sports, compte 314.000**

**Q :** L'économie réalisée sur ce poste permettrait-elle de prévoir un entretien plus important à réaliser sur le terrain de football. Par ailleurs, une extension de l'utilisation de ce terrain est-elle envisagée ?

**R :** *L'entretien du terrain de football est assuré par la maison Real Sport, spécialiste de ce genre de terrains. Le contrat qui nous lie à cette entreprise est de CHF 11'000 par année. Il ne semble pas nécessaire de prévoir un entretien plus important sur ce terrain, le principal utilisateur, à savoir le FC Château-d'Oex, n'ayant formulé aucune remarque. En ce qui concerne une extension de l'utilisation, elle semble difficile à réaliser, le terrain étant équipé d'un arrosage automatique installé à une vingtaine de centimètres au-dessous du niveau du gazon. Ce terrain est toutefois utilisé pour d'autres activités ne nécessitant pas l'emploi de fiches ou autre matériel d'arrimage (Jardin sonore du FAPE, par exemple).*

**REMARQUE :** *la pose d'un revêtement synthétique présentant de nombreux avantages permettrait une utilisation plus polyvalente du terrain.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 19 à 50 Domaines et bâtiments****Page 21, Chapitre 3250, Alpages communaux, compte 314.400/315.100**

**Q :** L'économie réalisée sur ces postes concerne-t-elle des entretiens reportés ou non nécessaires ?

**R :** *Le budget prévoit un montant par chalet pour l'entretien annuel. Mais l'utilisation de ces fonds est variable selon les besoins et peut parfois se trouver différée. En cas de préavis, les travaux de minimales importances sont parfois englobés dans le coût total des travaux. Les montants prévus pour 2021 n'ont donc pas tous été utilisés.*

**Page 25, Chapitre 3503 Grande Salle, comptes 311.100 à 315.100**

**Q :** Au vu du projet d'investissement en cours pour la Grande Salle, est-il prévu, dans cette attente, de limiter au strict minimum les entretiens courants ?

**R :** *Non la municipalité n'ayant pas encore reçu les différentes étapes et prix de rénovation de notre grande salle, il n'est pas prévu de limiter l'entretien courant sur les autres bâtiments. Les chiffres du projet suivent sous peu.*

**Page 31, Chapitre 3511 Complexe sportif, compte 427.900**

**Q :** Prévoyez-vous d'optimiser l'utilisation du Complexe par une mise à disposition plus importante, occasionnant une augmentation des locations ?

**R :** *Le centre sportif est loué par l'ASIFE pour les activités sportives pour CHF 72'000. Les plages de temps restantes, soit le soir de 16h à 22h sont à disposition gratuitement des sociétés sportives locales. Les weekends et les vacances scolaires sont dévolues à la location, à l'exception d'une semaine nécessaire aux travaux d'entretien et de nettoyage.*

**REMARQUE :** *La Cogefi souhaiterait que l'utilisation du Complexe sportif soit optimisée en période touristique.*

**Page 45, Chapitre 3532, Bâtiments du Service du feu, compte 314.400**

**Q :** Ce bâtiment d'importance ne nécessiterait-il pas d'être régulièrement entretenu, afin d'en assurer son exploitation sur le long terme ?

**R :** *L'entretien annuel des portes sectionnelles se trouve dans le compte 314.500. D'une manière générale, les autres besoins d'entretien sont discutés avec le SDISPE et portés au budget communal.*

**Page 49, Chapitre 3540/3541, Parking du Village et de la Braye, compte 427.200**

**Q :** Disposez-vous d'un projet de modernisation des horodateurs permettant aux usagers d'utiliser les moyens actuels de paiements. Dans l'intervalle prévoyez-vous au moins d'en supprimer les tickets devenus inutiles ?

**R :** *La Municipalité a prévu de se pencher prochainement sur la politique de parcage en général. La question des horodateurs sera effectivement traitée.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 51 à 55 Routes****Page 53, Chapitre 4300 Réseau routier et voirie, compte 314.100**

**Q :** Dans les grandes lignes, pourriez-vous nous énoncer le type de travaux d'exploitation réalisés sur ce poste justifiant également son augmentation ?

**R :** *Entretien bord de routes, traitement des fissures et revêtements, curage drainages et grilles, travaux liés aux intempéries. Hausses liées au COVID (matériaux PVC/PP/Fer/etc.).*

**Page 53, Chapitre 4310 Déblaiement de la neige, compte 318.000**

**Q :** Les responsables du déneigement disposent-ils d'une stratégie unique d'intervention dictée par la Municipalité ou une marge d'appréciation leur est-elle laissée ?

**R :** *Stratégie sous responsabilité de la municipale et chef de service. Trois collaborateurs assument les piquets tout l'hiver, tournée des routes entre 03.00 et 04.00, évaluation situation et lancement des opérations. Journal de bord tenu chaque jour (Tableau Excel : Heures de passage, véhicule, type d'intervention).*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 57 à 59 Ordures ménagères-Chaudanne**

**Page 59, Chapitre 4570 Décharge intercommunale de la Chaudanne, compte 318.500**

**Q :** L'étude du projet d'installation du pesage va-t-elle être reprise en 2022 ?

**R :** Suite à la reprise en main d'octobre 2021, le tri des déchets a été amélioré et la quantité de déchets en benne « encombrants incinérables » a retrouvé un volume correct. Selon l'exploitant actuel de la décharge de la Chaudanne, l'installation d'un poids paraît superflue, car les entrepreneurs ont, pour la plupart, pris d'autres mesures. La question reste donc ouverte mais pas urgente.

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 67 à 77 Sécurité publique**

**Page 67, Chapitre 6000 Police, compte 314.100**

**Q :** Quelles sont les « dégradations » constatées et faut-il s'en inquiéter, voire réagir afin de les limiter ?

**R :** Ce poste comprend trois types de travaux :

- Entretien des panneaux de circulation et des marquages (peinture sur les routes, parcs, etc.)
- Mise en place de nouvelles mesures (signaux et peinture)
- Dégâts suite à des accidents.

Bien entendu, les montants sont variables et en partie difficiles à anticiper. En 2021, par exemple, le panneau des Borsalets a été remplacé à la suite d'un accident, pour un montant d'environ frs 3'000.-.

**REMARQUE :** Il ne s'agit pas de dégradations volontaires mais d'incidents et d'entretiens de matériel.

**Page 69, Chapitre 6000 Police, compte 437.000**

**Q :** Quelle stratégie prévoyez-vous pour les amendes. Tolérance zéro ou une certaine souplesse ? Par ailleurs, lorsque la Gendarmerie intervient pour amender, les recettes sont-elles attribuées à la Commune ou au Canton ?

**R :** Nous appliquons une politique stricte lors de l'amendement par souci d'équité. Les personnes amendées peuvent toutefois être reçues en commission de police, et il nous arrive d'annuler certaines amendes lorsque de bonnes raisons sont invoquées.

Les recettes des amendes délivrées par la gendarmerie reviennent en effet au Canton.

**Page 73, 75, Chapitre 6700 et 6710 Abattoir et centre collecteur, tous les comptes**

**Q** : Quelle est la situation actuelle de l'exploitation de l'abattoir et du centre d'équarrissage. Par ailleurs, le projet de vente du bâtiment est-il en bonne voie ?

**R** : *Actuellement une étude de vente de l'abattoir à la coopérative GPEO est en cours, avec, à la clé, des améliorations au niveau de l'accueil des bêtes et du confort de travail des utilisateurs. La récolte des déchets carnés doit être sensiblement améliorée et un projet est en cours. Une recherche intensive de fonds est actuellement menée, afin de permettre aux communes de mener à bien ce projet ambitieux mais indispensable et surtout obligatoire. (REMARQUE DU VETERINAIRE CANTONAL)*

*Préavis à venir*

**FIN DES QUESTIONS LIEES AU COMPTES DE FONCTIONNEMENT****Questions et Réponses aux comptes des ententes intercommunales****Groupement forestier du Pays-d'Enhaut, Bilan Passif, prêt FIF**

**Q** : Le remboursement du prêt FIF (*Fonds d'investissement forestier*) va-t-il être pris en charge par le Groupement ou par les Communes ?

**R** : *Le remboursement du prêt FIF est pris en charge par les communes. Le GFPE a prévu un remboursement échelonné de la manière suivante :*

2021 50'000.-  
2022 75'000.-  
2023 100'000.-  
2024 125'000.-  
2025 150'000.-

*Pour 2021, la participation de la commune au salaire des gardes s'élève à CHF 15'790.55 et le remboursement du fonds FIF à CHF 13'000.00, soit un total au compte 365.800 du chapitre 3200 de CHF 28'790.55.*

**FIN DES QUESTIONS GENERALES**

## 11) Conclusion

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas forcément et l'exercice que nous venons de vivre ne doit pas nous faire oublier qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, que nous souhaiterions voir se multiplier, mais restons conscient du fait que seule une gestion rigoureuse des affaires permettra d'aboutir à un bon équilibre. Cet équilibre nous le vivons depuis plusieurs années déjà et le devons à notre équipe municipale très sollicitée et parfois très chahutée, mais qui tient bien le cap dans un environnement toujours plus complexe, nécessitant de recourir à des compétences infiniment plus pointues.

Il faut reconnaître aussi que nous avons la chance de débattre des divers sujets dans une ambiance respectueuse et qu'au final, notre Commune avance, même si les vents ne nous sont pas toujours favorables. L'unité nous permettra de répondre aux attentes de la population, qui doit rester au centre de nos préoccupations. La région présente des atouts indéniables qu'elle devra encore et toujours mettre en avant avec engagement et persuasion.

Le rapport ne saurait se terminer sans apporter de vifs remerciements à l'ensemble des personnes qui font vivre notre Commune, soit nos Municipales et Municipaux, les Chefs de service et l'ensemble du personnel communal qui accompli jour après jour les nombreuses tâches qui lui sont assignées.

Des remerciements également au Président de la Cogefi, *Yves-Julien Delessert* avec qui nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler et qui se dirige vers une nouvelle fonction.

**DECISION DE LA COGEFI : Après avoir analysé les comptes au moyen de divers documents et obtenu les réponses attendues à leurs questions, les membres de la Cogefi vous recommandent à l'unanimité d'accepter le préavis 4/2022 tel que présenté.**

### *Commission gestion-finances*

Rapporteur



Michel Jequier

Château-d'Oex, le 13 juin 2022